

Rapport d'Alerte Sanitaire, Social et Environnemental sur les Coupures d'Eau à Mayotte

(Octobre 2025)

Destinataires :

- Madame la Directrice Générale de l'ARS Mayotte
- Monsieur le Préfet de Mayotte

Copie :

- Monsieur le Président de la République Française

Émetteur :

Racha Mousdikoudine

Présidente de l'association **Mayotte A Soif**

1. Constat général

Depuis plusieurs années (2016), Mayotte connaît une crise de l'eau sans précédent mettant en péril la vie de plus de 300 000 personnes.

Selon le planning officiel des tours d'eau en vigueur du **06 au 12 octobre 2025**, chaque habitant de l'île est privé d'eau entre **12 et 22 heures par jour**, avec une moyenne de **≈ 17 heures quotidiennes sans eau**.

- Certains foyers, dont les compteurs ont été coupés par la SMAE ou qui ne sont pas raccordés, n'ont **aucun accès direct** et dépendent uniquement de la solidarité des voisins.
 - Les températures dépassant régulièrement **30 °C** aggravent les risques de déshydratation, d'épidémies et de tensions sociales.
-

2. Analyse chiffrée : besoins vitaux vs disponibilité réelle

a) Besoins journaliers en eau (références OMS et Santé publique France)

- Boisson : 2–3 L
- Préparation alimentaire : 3 L
- Hygiène corporelle minimale : 20 L
- Hygiène domestique (vaisselle, linge, sanitaires) : 20–30 L

👉 **Total vital minimal OMS : 50 L/personne/jour**

👉 **Moyenne en France hexagonale : 150 L/personne/jour**

b) Disponibilité réelle à Mayotte

- Eau accessible $\approx$ **7 heures par jour** (30 % du temps).
- Estimation réaliste : **20–30 L/personne/jour** (stockage limité).

c) Écarts chiffrés

Usage	Besoin OMS	Disponibilité à Mayotte	Déficit
Boisson	2–3 L	2–3 L	équilibre fragile
Préparation alimentaire	3 L	1–2 L	-30 à -60 %
Hygiène corporelle	20 L	5–10 L	-50 à -75 %
Hygiène domestique	20–30 L	5–10 L	-60 à -80 %
Total	50 L	20–30 L	-40 à -60 %

d) Projection populationnelle

- Population estimée : **320 000 habitants**.
- Besoin vital : **16 millions de litres/jour**.
- Disponibilité réelle : **6,4 à 9,6 millions de litres/jour**.

- **Manque quotidien : 6 à 10 millions de litres** (soit plus de **250 camions-citernes** de 40 m³).
-

3. Conséquences sanitaires, sociales et environnementales

a) Risques sanitaires

- **Déshydratation** : danger vital pour les nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées et malades chroniques.
- **Hygiène intime et corporelle** : augmentation des infections vaginales, urinaires, cutanées.
- **Épidémies** : forte probabilité de propagation de diarrhées, gastro-entérites, choléra si introduction du germe.
- **Système hospitalier fragilisé** : stérilisation, dialyses, maternités et urgences menacées par manque d'eau.

b) Risques sociaux

- **Écoles** : sanitaires inutilisables, baisse de fréquentation scolaire, difficultés d'apprentissage.
- **Entreprises et associations** : paralysie des activités liées à l'eau (restauration, agriculture, artisanat).
- **Cohésion sociale** : tensions aux points d'eau, violences de voisinage, montée de l'anxiété collective.

c) Risques environnementaux

- **Agriculture** : pertes de cultures vivrières, aggravant l'insécurité alimentaire.
 - **Élevage** : mortalité animale par manque d'eau.
 - **Écosystèmes** : pressions sur les nappes souterraines et les captages, avec risques de surexploitation et de pollution.
-

4. Responsabilité de l'État

En tant que garant de la santé publique et de l'égalité entre citoyens, l'État a la responsabilité :

- d'assurer un **accès minimal à l'eau potable**, reconnu comme un droit fondamental par l'ONU
- de garantir la **protection sanitaire** de la population (Code de la santé publique, art. L.1411-1),
- d'assurer la **continuité du service public de l'eau**, service essentiel pour la vie, la dignité et la sécurité.

Le droit à l'eau n'est pas une option mais une obligation, qui incombe à la fois à l'État et à son délégataire de service public.

5. Absence de plan ORSEC Eau à Mayotte

En France, le dispositif **ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) prévoit des plans spécialisés pour organiser les secours et la continuité des services vitaux.

👉 À Mayotte, **aucun plan ORSEC dédié à l'eau n'existe**, alors que :

- l'accès à l'eau potable est gravement perturbé,
- la durée et la gravité des coupures exposent directement la population à un **risque sanitaire majeur**,
- l'absence de dispositif structuré empêche une **coordination efficace** entre l'État, les collectivités, les associations et les opérateurs.

Conséquences de cette absence

- **Pas de stratégie claire** pour garantir le minimum vital.
- **Manque de coordination** entre Préfecture, ARS, SMAE, communes et associations.
- **Pas de réquisitions** de moyens privés (camions-citernes, cuves) qui seraient possibles dans le cadre d'un plan ORSEC.
- **Vulnérabilité accrue** en cas d'aggravation de la crise ou d'épidémie hydrique.

Recommandation

L'État doit **activer d'urgence un plan ORSEC Eau à Mayotte**, avec :

- Réquisitions de moyens de transport et stockage d'eau (civils et militaires).
 - Mise en place de points d'approvisionnement sécurisés (au moins 20 L/personne/jour).
 - Priorisation stricte pour les hôpitaux, écoles, crèches, maisons de retraite.
 - Mobilisation des associations de sécurité civile et humanitaires.
 - Communication transparente et coordonnée auprès de la population.
-

6. Recommandations immédiates

1. **Assurer le minimum vital (20 L/jour/personne)** par distribution d'eau embouteillée, citernes fixes et camions-citernes.
 2. **Prioriser les structures essentielles** : hôpitaux, écoles, crèches, maisons de retraite.
 3. **Déployer un plan de stockage** : citernes collectives et réservoirs domestiques.
 4. **Améliorer la communication** : information claire et anticipée sur les horaires de coupure.
 5. **Renforcer la surveillance sanitaire** : suivi des cas de déshydratation, de diarrhées et d'hospitalisations.
 6. **Préparer un plan agricole d'urgence** pour limiter les pertes de cultures et d'élevages.
 7. **Activer un plan ORSEC Eau** pour coordonner l'ensemble des acteurs.
-

7. Conclusion

Chaque habitant de Mayotte vit aujourd'hui avec **deux fois moins d'eau que le minimum vital défini par l'OMS** et **cinq fois moins que la moyenne française**.

Le déficit quotidien de **6 à 10 millions de litres d'eau** expose l'île à :

- une **catastrophe sanitaire imminente**,
- un **effondrement social**,
- une **détérioration durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire**.

⚠ Nous appelons solennellement l'ARS et la Préfecture de Mayotte, avec l'appui du Président de la République, à mettre en œuvre immédiatement un plan d'urgence et un plan ORSEC Eau pour garantir l'accès minimal à l'eau potable et protéger la santé et la dignité des Mahorais.

Fait à Mayotte, le 27/09/2025

Racha MOUSDIKOUNDINE

Présidente de l'association *Mayotte A Soif*

[En annexe : Rapport du Docteur Farouk DARGAI - Chef du pôle de Chirurgie-Anesthésiologie](#)

[Planning drastique des coupures d'eau à Mayotte octobre 2025](#)

[Témoignages des signataires du rapport](#)
